

Une semaine, un livre

N°390 bis, 10 Janvier 2021

François Sureau

Le chemin des morts

Gallimard 2013, folio 2017

61 pages

Un jeune homme, fraîchement sorti de l'ENA, occupant un poste à la commission des recours des réfugiés, doit rédiger un rapport sur la demande d'asile d'un réfugié basque. L'action se passe au début des années 80, l'Espagne est une jeune démocratie.

François Sureau se souvient de sa jeunesse, quand il a eu à traiter du cas du vieux militant Javier Ibarrategui. Lui refuser l'asile signifiait l'exposer à la mort une fois retourné en Espagne, lui accorder impliquait la non-reconnaissance de l'État de droit d'un pays voisin et démocrate. Avec *Le Chemin des morts*, il questionne le droit, et le met en parallèle avec la société. Règles du droit et règles sociales. Qu'est-ce qui prévaut : le risque de condamner un homme en le renvoyant vers son passé, ou le risque de ne pas respecter les principes de la diplomatie ?

Le chemin des morts est un texte court, ni roman – il est écrit à la première personne du singulier – ni essai – l'auteur n'y développe pas vraiment ses idées –, c'est une sorte de témoignage-confession, une approche intime d'un dilemme professionnel. Que signifie la responsabilité personnelle d'un haut fonctionnaire ? Dans quelle mesure il reste un homme, s'occupant du sort d'autres hommes ? Ou bien est-il une machine servant à appliquer les textes ? Où est l'être humain dans le bureaucrate ?

Au-delà de ces questions fondamentales, François Sureau fait le portrait du fonctionnement d'une commission dont le rôle est encore plus important de nos jours qu'en 1980. Il dit dans quelles limites le droit peut ou ne peut pas être humaniste. Et il le dit magnifiquement bien. *Le chemin des morts* est très bien écrit. L'équilibre des phrases, la composition du texte, tout y est posé et naturel. Cette lecture est une belle leçon de morale, un simple et humble questionnement sur la responsabilité personnelle face à celle de l'État.

.....
François Sureau est né à Paris en 1957. Il est le fils du médecin Claude Sureau, ancien président de l'Académie de médecine. Après des études au lycée Saint-Louis-de-Gonzague et à l'Institut d'études politiques de Paris, il est reçu à l'École nationale d'administration (ENA) et devient auditeur au Conseil d'État mais il quitte assez vite la haute fonction publique pour devenir avocat au barreau de Paris et écrivain. En 2014, il devient avocat près le Conseil d'État et la Cour de cassation. Il est engagé en faveur des libertés publiques et contre l'état d'urgence, ainsi que pour l'aide aux réfugiés. Il est élu membre de l'Académie française en Octobre 2020. Il a publié 24 livres, romans, récits et essais.

François Sureau
Le chemin des morts



Une semaine, un livre

Extraits

J'avais lu dans les journaux que Giscard avait décidé de retirer le statut de réfugié aux basques espagnols vivant en France au motif que, l'Espagne étant devenue une démocratie, il n'y avait aucune raison de maintenir aux Basques la protection qui leur avait été accordée autrefois.

« Précisément, dit Georges Dreyfus. La plupart de ces basques se sont pourvus devant nous. Une vingtaine de recours basques sont arrivés à la commission, et nous allons les traiter. »

Je lui dis que je ne voyais pas bien où se trouve la difficulté que son ton hésitant me laisser deviner. Pouvons-nous seulement faire à l'Espagne la mauvaise manière de tenir pour nul et non avenu son retour au droit ?

Il éluda. « Lisez les recours et reparlons-en. »

À la vérité, nous n'en avons jamais reparlé, contrairement à notre habitude, avant la date de l'audience.

À l'époque, la jurisprudence n'admettait pas que l'on pût obtenir le statut de réfugié autrement qu'en étant directement persécuté par un État. Elle ne permettait pas de considérer les menaces d'une organisation occulte bénéficiant du soutien caché de l'État, ou même de tenir compte du fait que les autorités judiciaires d'un État pussent se révéler impuissantes à protéger un citoyen contre de telles menaces. Les règles du droit étaient claires. J'en discernai immédiatement toute la rigueur, même si je jugeais impossible de nous en affranchir. J'imaginai que Georges Dreyfus s'y montrerait sensible, lui si attaché aux droits de la personne, et si attentif toujours à l'apparition au milieu de nous de ce fantôme de l'indifférence qu'il s'efforçait de conjurer.

Mais ce jour-là, il n'ajouta pas un mot sur cette difficulté, comme disent les juristes, sur laquelle nous ne pouvions encore mettre de visage. Nous restâmes un long moment à fumer et à boire dans ce café.

.....